

Définir un mot (6^{ème}) : clé

I. Etymologie

Le mot « clé » vient du latin « clavis », lié à « claudare » (fermer). Le terme est attesté vers 1080. A partir du radical clo- on trouve des mots dérivés comme le verbe « clore » ou l'adjectif « clos ».

II. Champ sémantique

1. Le premier sens du mot est étymologique. Une « clé » est un « instrument de métal servant à faire fonctionner le mécanisme d'une serrure ». Il peut aussi s'agir d'un « outil servant à serrer ou à démonter certaines pièces » (clé à molette, clé anglaise...). Le sens propre de ce terme appartient donc au vocabulaire concret. Le trait sémantique dominant est l'idée d'ouverture ou de fermeture.

2. Le mot « clé » a ensuite évolué vers des sens de plus en plus abstraits. Le mot désigne, au sens figuré, « ce qui permet de comprendre » une situation. La « clé du mystère », dans un roman policier, est l'explication finale qui permet au lecteur de comprendre ce qui s'est passé dans le récit.

Le terme désigne alors « ce qui donne accès » à certaines informations, dans le domaine informatique (clé USB), ou dans le domaine musical (la « clé » indique la hauteur des notes). Le terme exprime donc ici un mode particulier d'accès à la connaissance. Le trait sémantique est lié à l'idée de compréhension.

3. Enfin, le mot est utilisé dans plusieurs domaines spécialisés : l'architecture (une « clef de voûte » est une « pierre en forme de coin placée à la partie centrale d'une voûte et servant à maintenir les autres pierres ») ; la musique (les clés désignent la « commande à distance de l'ouverture ou de la fermeture d'un instrument à vent », comme les clarinettes) ; le sport (une clé est « une prise par laquelle on immobilise son adversaire au judo ».)

III. Synonymes

1. Un certain nombre de mots font référence aux sens propres du mot « clé ». Ils désignent divers instruments, divers outils, en relation avec l'idée d'ouverture. Un « crochet » est une « extrémité recourbée » permettant d'ouvrir une porte, de même qu'un « passe-partout ».

2. D'autres termes développent les sens abstraits du mot « clé ». Ainsi, l'idée de compréhension, d'accès à la connaissance, est présente dans les synonymes « solution », « résolution », ou « explication ».

Par ailleurs, le mot « clé » est employé dans certaines locutions ou expressions au sens figuré. Ainsi, « prendre la clé des champs », c'est s'enfuir d'un lieu ; se saisir des « clés de Saint Pierre », c'est gagner le paradis.

3. Enfin, dans des domaines spécialisés, certains termes peuvent remplacer le mot « clé » : par exemple, en judo, une « prise », de façon générique, désigne plusieurs façons d'immobiliser l'adversaire.

Définir un mot, c'est donc :

- donner son étymologie
- classer les différents sens du mot (champ sémantique) en étudiant les traits sémantiques principaux (sens propre, figuré, spécialisé), trouver quelques synonymes en relation avec les principaux sens du mot.

Pour enrichir son vocabulaire, il faut utiliser le dictionnaire de langue et le dictionnaire des synonymes.